

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2015

Le jeudi vingt et un mai deux mille quinze à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le mercredi treize mai deux mille quinze et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,
Mme TABUTIN, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. KARI, M. LUNTE, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, M. BEAUDOUIN, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, Mme EHRET, M. ROSNET, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme LEGRAND qui a donné pouvoir à M. PERISSOL
M. MOREAU qui a donné pouvoir à M. PLACE
M. BENZOHRRA qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN
Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. GILARDIN
Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

MONSIEUR LE MAIRE - Si vous êtes d'accord, Ludovic BRAZY sera notre secrétaire de séance.

Je vais d'abord vous demander si vous avez des observations sur le procès-verbal de notre séance du 12 décembre 2014, s'il n'y en a pas il est adopté.

Nous allons donner la parole pour le compte de gestion concernant l'année 2014 à Stefan LUNTE, qu'on remercie puisqu'il est revenu de loin pour vous présenter ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201550

1. COMPTE DE GESTION - ANNEE 2014

MONSIEUR LUNTE - Merci Monsieur le Maire, je vous propose de traiter le compte de gestion de l'année 2014 et le compte administratif avec le budget principal ville et les budgets annexes de l'année 2014 ensemble parce que les 2 choses sont concordantes si vous voulez bien de cet aménagement.

Vous avez en votre possession 3 documents qui vous servent à suivre ce débat. Vous avez d'abord la délibération elle-même qui fait l'objet du vote à la fin de ce débat, avec les chiffres du compte administratif du budget principal ainsi que les budgets annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement, je les porte à votre connaissance. Ensuite, vous avez le gros document bleu clair, je vous le recommande avec encore plus de chiffres, qui ont été portés à la connaissance et débattus à la commission des finances, qui s'est réunie lundi. Enfin, le petit document au format A5, qui correspond à cette présentation Powerpoint que vous allez suivre sur l'écran, à l'exception des pages 1 à 11 où nous rappelons la stabilité de nos taux d'imposition depuis 20 ans, la maîtrise voire la baisse de la dette avec la baisse d'un quart de notre encours de dette depuis 2014, l'excellent positionnement sur la charte de notre ami Eric Gissler, la très bonne notation de la Ville par le scoring du Trésor Public et les presque 5 millions dépensés en 2014 pour l'équipement auquel il faut ajouter un travail sur la dette de 1,3 millions euros, enfin, l'attractivité fiscale de notre ville comparée aux autres villes de même taille. La dette explose chez les villes de référence et nous, nous sommes vraiment dans un effort contre cyclique. Voilà les 11 premières pages du petit document sont faites, vous pouvez donc passer sur la page 12 du document ou suivre, tout simplement, la présentation sur l'écran.

Après le rappel de l'impact des mesures gouvernementales et les conclusions du débat du budget 2014, nous allons de nouveau sauter des pages, de 16 à 30 de la brochure, où sont présentés les chiffres des grands chapitres du compte administratif pour présenter ce qui a été concrètement, en fin de présentation, réalisé en 2014 par la Ville de Moulins. Alors vous avez à nouveau cette présentation sur la baisse de la DGF, qui nous atteint depuis l'année dernière, c'était des prévisions de début d'année pour l'ensemble des collectivités, en haut pour la France et en bas pour la Ville de Moulins, si vous suivez l'évolution c'est plutôt décourageant pour nous. Depuis fin avril, nous savons que le gouvernement s'est engagé auprès de ses partenaires européens pour opérer des coupes supplémentaires de l'ordre de 5 milliards d'euros en 2016 dont 1,2 milliards vont être imputés aux collectivités territoriales. Cet engagement a été la contrepartie d'un nouveau report de l'objectif pour la France pour atteindre la barre fatidique des 3% du PIB pour le déficit public donc ce ne sera pas en 2015 comme pour les autres mais en 2017 seulement. Nous ignorons pour l'instant de quel côté le coup viendra mais il viendra. Nous sommes bien conseillés d'avancer avec la plus grande prudence, d'autant plus que, déjà en 2014, notre marge pour investir, c'est-à-dire avec les recettes de la partie fonctionnement d'un côté et les dépenses de financement avec le service de la dette de l'autre, s'est rétrécie. C'est un effet de ciseau qui se rétrécit, nous devons faire très attention pour ne pas perdre cette marge parce qu'elle constitue tout ce que l'on peut faire pour embellir et améliorer cette ville sur le plan des investissements. Ceci est donc dû, pour nous, aux mesures gouvernementales qui ont affecté nos comptes. Je vous détaille à nouveau ces mesures. Pour rappel, en 2014, nous avons perdu 527 000 euros, qui étaient affectés à la fois à nos comptes sur la partie des recettes avec la baisse de la DGF de 260 000 euros et sur la partie des dépenses parce que nous devons dépenser plus à cause de la hausse du FPIC, les cotisations des retraites et la réforme des catégories C, pour en tout 267 000 euros. Je rappelle aussi qu'en cumulé sur tout notre mandat nous devons calculer avec une perte de 10 millions d'euros par rapport à ce que nous avons attendu. Comment allons-nous faire face à cette perte ? Par miracle ou presque. En conclusion, vous avez là, en 6 lignes et en vert, une description de ce qu'on pourrait appeler le miracle Moulinois dans sa version 2014. Je vous le traduis de la manière suivante : avec la rigueur, sans spolier les perspectives de nos enfants et face à la contrainte, nous tenons parole et poursuivons un projet, celui qui a massivement séduit les Moulinois en mars 2014.

Maintenant, qu'est-ce qui a été fait concrètement en 2014 ? Laissez-moi vous présenter cela par les 3 grands domaines qui sont à la page 31, d'abord le "Cadre de vie - Environnement" avec 55%, puis "l'Education - Jeunesse - Famille - Solidarité" avec 22% et pour finir, la "Culture - Sports - Loisirs" avec 20%. En tout, si vous additionnez, on arrive à peu près à 27 millions d'euros, ce qui correspond à peu près aux mouvements réels du budget principal.

Parlons d'abord des investissements dans la catégorie "Cadre de vie - Environnement", vous voyez d'abord que les études pour le deuxième pont se sont poursuivies en 2014. Ensuite, des sommes ont été dépensées pour la réfection des feux tricolores, l'amélioration de l'éclairage public surtout dans le quartier sud de la Madeleine où un grand effort d'aménagement et de réfection ont été faits en 2014. Après, nous faisons les choses dans l'ordre, nous continuons l'aménagement de notre hypercentre et des liaisons piétonnes passant par les Jardins Bas, la Place d'Allier, la Place de la Liberté et à terme la Médiathèque. En 2014, c'était l'aménagement de l'îlot Monoprix. Nous avons aménagé à la fois le parking et la place elle-même. Nous ne sommes pas seulement intéressés aux espaces publics, nous soutenons aussi des projets de rénovation urbaine sur le plan privé. En effet, pour la réhabilitation du parc locatif privé, tout au long de l'année nous voyons passer des dossiers dans nos réunions du Conseil Municipal. En 2014, le montant total des subventions a dépassé pour notre Ville la somme de 200 000 euros pour un total de subventions de 1,1 million euros et cela a suscité des travaux d'un total de 2,6 millions euros donc c'est un bel effet de levier que l'on peut voir sur cette partie-là. Toujours sur cette partie-là, nous prouvons qu'une contribution majeure de lutte contre le changement climatique et d'économie d'énergie est faite par notre ville par le projet d'extension du réseau de chauffage urbain, en 2014, des travaux préparatoires ont été engagés pour la somme de 32 000 euros. Nous avons également, pour faciliter les déplacements en train puis en voiture ou en vélo, clôturé l'opération Pôle d'Echanges Intermodal, il s'agit en fait du parking de la gare.

Ensuite, passons à la catégorie "Culture - Sports et Loisirs". En 2014, il y a eu beaucoup d'investissements pour clôturer l'opération de la plaine de jeux avec l'installation des jeux d'eau et de la Guinguette, qui sont acclamés par la population, jeune et moins jeune. Nous avons également travaillé sur les sites sportifs pour en rénover certains pour un montant de 297 000 euros. Pour profiter de la culture, il faut pouvoir se garer correctement donc pour près de 400 000 euros le parking du CNCSS a été aménagé. Des travaux à l'Eglise Saint-Pierre pour 265 000 euros et pour l'aménagement de l'exposition annuelle à l'Hôtel Demoret pour 83 000 euros ont aussi été réalisés.

Maintenant dans la catégorie "Education - Jeunesse - Famille - Solidarité", nous signalons qu'en 2014, 365 000 euros ont été dépensés dans le cadre de la Maison de l'Enfance pour l'achat du Relais d'Assistants Maternelles et 56 000 euros pour l'équipement en matériels, jeux, jouets et livres donc nous nous engageons pour nos enfants et nous les soutenons.

Chers collègues, en conclusion, je voudrais vous dire ceci : cette municipalité est loin d'une approche purement comptable d'une vision pour notre Ville, elle peut se résumer en un seul mot, c'est le mot ouverture. En effet, nous voulons des ouvertures à travers l'espace et le temps. Nous visons à garantir la porosité, la perméabilité et l'accessibilité à la nature, à l'autrui et aux communes de notre voisinage. Tout doit devenir

perméable sauf la bourse, l'adjoint aux finances et les digues de l'Allier. En 2014, nous avons, par conséquent, entretenu, par des moyens importants, les rues et grandes artères et nous avons commencé à préparer le deuxième passage à pieds secs de notre grande rivière Allier. Pour améliorer la porosité de notre cité, nous avons réhabilité les places publiques, lieux de rencontres, d'ouvertures et de démocratie. Nous avons amélioré l'accès à l'hypercentre et à son habitat. Nous avons cherché une ouverture entre l'hypercentre et les quartiers, qui n'est pas unidirectionnelle car elle va dans les deux sens, je pense à la Plaine de jeux des Champins. Nous reconnectons l'hypercentre et les quartiers à cette rivière sauvage et fière qui est l'Allier. Nous avons soigné notre patrimoine pour que notre population ainsi que les visiteurs de plus en plus nombreux puissent s'ouvrir à l'histoire de la Ville, du Bourbonnais, de la France et de l'Europe pour parfaire leur identité et leur enracinement. Le sport, la culture et les multiples animations sont autant d'occasions pour créer des ouvertures à autrui, c'est pourquoi une large part de notre budget en 2014 a été destinée à soutenir ces domaines. Les écoles ouvrent les enfants au monde, c'est pourquoi on leur a apporté en 2014 un soin tout particulier. L'action sociale envers toutes les générations et les familles permet d'améliorer les opportunités pour tous ainsi l'action sociale en 2014 a trouvé son sens dans un esprit de "donnant/donnant" et en dépassant la logique de l'assistantat. Enfin, l'ouverture à la recherche d'une plus grande perméabilité et transparence envers nos voisins, envers les 25 villes et communes, qui forment avec nous Moulins Communauté. En 2014, nous avons commencé à préparer, de notre côté, le chemin vers une plus grande mutualisation des moyens. Nous cherchons cette plus grande ouverture au sein de notre Communauté d'Agglomération et nous continuons à tendre la main.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons procéder tout à l'heure à travers la délibération, que vous avez sous les yeux, au vote sur une seule question qui est différente du vote du budget où une orientation politique vous est proposée qui peut plaire ou déplaire. La question d'aujourd'hui est très simple, donnez-vous acte au Maire, Pierre-André PERISSOL, reconnaissez-vous sa sincérité dans la présentation du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes, des restes à réaliser et des résultats ? Il s'agit donc d'une question comptable à laquelle vous répondez, en répondant "non" vous mettez en cause la sincérité de la présentation des comptes dressés par notre Maire, en choisissant l'abstention vous semez le doute, en votant "oui" vous approuvez les comptes de 2014 et vous exprimez votre confiance en la sincérité du Maire, par logique c'est ce dernier vote que je vous recommande, je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci Stefan, bien après ces mots, je passe au vote mais je dois sortir pour que vous puissiez exprimer votre confiance en toute liberté. Oui Jacques.

MONSIEUR LAHAYE - Oui je crois qu'effectivement à chaque fois Stefan nous explique ce qu'il faut voter. Je pense que sur le compte de gestion on n'a pas véritablement de vote, c'est un constat et c'est l'arrêt des comptes donc je pense qu'on fait confiance au service financier, on a d'ailleurs travaillé en commission finances sur ce compte et on a eu tous les éclaircissements qu'on pouvait avoir. C'est l'occasion d'un débat avant tout, qui reprend sur le réalisé donc en commission finances on est ré-intervenu, je pense que c'est un des points importants à mesurer pour tous, c'est que le potentiel fiscal de Moulins est effectivement plus faible que celui des autres villes de notre strate donc c'est un défi pour nous tous, encore faut-il tomber d'accord sur les chiffres. On est à 19 000 habitants je vous rappelle. Il y a 2 strates : plus de 10 000 et plus de 20 000 donc on se retrouve avec des situations qui sont extrêmement variables par rapport effectivement à l'effet de Ville-centre ou non. On a noté aussi que la baisse de la DGF au niveau des dotations de l'Etat était retrouvée, on la retrouve disons quasi-intégralement parce qu'on a 243 000 euros finalement de baisse de dotations de l'Etat sur les 8,8 millions, qui sont aussi équivalents aux taxes. On a constaté en particulier le maintien de la DSU à son niveau et ça me paraît important puisque ça représente 60 euros par habitant, c'est le signe aussi, et ça, nous sommes tous d'accord là-dessus sur le fait que Moulins a énormément de logements sociaux, donc cela, pour nous, impose une solidarité renforcée envers ceux qui ont des revenus modestes et qui sont donc sensibles à la crise. On a aussi constaté puisque Stefan, qui croit beaucoup au miracle Moulinois et à d'autres miracles sans doute, a insisté sur le fait qu'on faisait 5 millions d'euros d'investissement, ce qui est beaucoup plus faible que ce qui était prévu puisque je vous rappelle qu'il y avait plus de 8 millions prévus dans le budget prévisionnel mais il faut qu'un compte administratif se mesure au-delà d'une année comparée à une autre, puisqu'on sait bien que 2013, par exemple, avait un investissement beaucoup plus fort. Je trouve qu'il y a deux points qui sont très importants sur lesquels moi je voudrais insister. Le premier point est que les comptes administratifs, à chaque fois, montre que le non réalisé par rapport à chaque exercice est structurel et, pour nous, est trop élevé de 20 à 30% par rapport à ce qui est annoncé. C'est au-delà d'une marge de souplesse disons pour une bonne gestion. Effectivement, on ne peut pas prévoir au 1^{er} janvier ce qui va se passer mais faire varier de 20 à 30% chaque poste ça me paraît ne pas permettre véritablement d'avoir un indicateur fort au niveau du vote du budget primitif. Deuxième chose, malgré tout les comptes administratifs montrent qu'il existe une marge financière pour d'autres choix, la preuve en est le niveau de remboursement de la dette en 2013 était de 800 000 euros, en 2014 au compte administratif était inscrit 1 300 000 euros et en 2015, au budget primitif on s'était engagé sur 1 million d'euros. Le désendettement en soi est le signe d'une bonne gestion incontestablement mais, nous, nous contestons le niveau de remboursement qui, en période de crise, doit permettre de réduire les difficultés des Moulinois. Pour nous, par exemple, rien ne justifie dans la situation financière de notre Ville, la baisse des

subventions aux associations et les 5 millions d'euros par rapport aux 8 millions d'euros annoncés au niveau du BP au niveau de l'investissement, ça ne contribue pas à l'amélioration de la situation économique de notre ville. En particulier, il y a des points, qui ne sont que des exemples, mais qui, à mon avis, sont des problèmes qui se posent concrètement au niveau de Moulins, c'est le renforcement du commerce dans un centre-ville élargi aux rues qui rencontrent d'immenses difficultés, c'est un des problèmes, les quartiers de Moulins Nord et de Rue de Bourgogne qui restent trop délaissés, la question du devenir du 93 Rue de Paris, la rénovation du Théâtre, l'état des chaussées et des trottoirs malgré ce que nous a dit Stefan, on peut attendre il y a des besoins d'investissements qui sont forts. L'attente des Moulinois reste, pour nous, avant tout la création d'emplois et nous renouvelons aussi notre demande d'aide à la création d'emplois dans le secteur associatif et nous demandons plus d'incitation à l'insertion par l'économie. Il est clair que cette ambition pour Moulins devrait permettre une attractivité qui devrait se mesurer, à mon avis, sur l'arrêt de la baisse démographique qui, à terme, risque de remettre en cause l'activité administrative, qui reste la principale ressource d'activités salariées dans notre Ville.

MONSIEUR MONNET - En complément de ce qu'a dit Jacques, moi, je n'ai pas trop de doutes sur la sincérité du compte administratif, par contre j'en ai beaucoup plus sur le budget parce qu'effectivement quand on voit que sur les dépenses de fonctionnement on a 7 millions d'ouverts et qu'on annule 2,5 millions de crédits, je me demande comment on prévoit les choses dans le budget à chaque fois qu'on le construit donc, moi, ça me pose beaucoup de questions. On annule 2,5 millions de crédits pour les dépenses de personnel, ce qui a un impact direct sur la question de l'emploi à Moulins donc c'est quand même des choix que vous faites. Je ne comprends pas pourquoi on annule autant de crédits, qu'il y ait aussi peu de fiabilité entre ce que l'on vote dans un budget et ce qui ressort à la fin dans le compte administratif. Vous avez parlé de pleins de choses, je ne reviendrai pas dessus je vais faire court. Oui il y a un contexte qui est difficile pour les collectivités, ça on l'a dit, oui il y a un contexte qui est difficile pour les populations, je pense que vous en avez conscience, on l'a dit. La question qu'il faut se poser maintenant c'est qu'est-ce qu'on fait ? Le fait qu'on soit une commune qui passe sous la barre des 20 000 habitants, le fait qu'on ait un chômage qui progresse fortement sur la commune, on ne peut pas se contenter de dire que c'est la faute des autres, c'est la faute du gouvernement, c'est la faute de je ne sais qui, etc... La question est qu'est-ce qu'on fait ? Quand je vois qu'on rembourse 1,3 millions de dette, franchement, moi, je conteste vraiment ce choix, alors qu'on a des comptes, semble-t-il, relativement équilibrés avec un faible taux d'endettement par rapport aux autres communes et une DGF supérieure par rapport aux autres communes. Est-ce que c'est la période pour annuler 1,3 millions de crédits ? Je prends qu'un exemple, on pourrait décider de dire qu'on va donner 500 000 euros de travaux aux associations qui agissent dans l'insertion. Je pense à la Régie de Quartier mais il n'y a pas que la Régie de Quartier qui intervient dans le secteur de l'insertion notamment auprès de jeunes. Ça ferait quoi ? Ça ferait rembourser 700 000 euros de crédits. Bien sûr que ce serait tenable, ça ne changerait pas le fonctionnement de la collectivité par contre ça redonnerait du souffle sur l'activité économique et ça redonnerait du souffle sur la question de l'emploi. Je ne le dis pas en polémique même si ça peut donner cette impression mais vraiment je pense qu'il faut qu'on se pose les bonnes questions dans la période dans laquelle on est. A moins que vous n'avez fait des choix que vous ne souhaitiez pas mettre en débat, je me suis posé aussi cette question. Je me suis dit : "Mais pourquoi se dépêcher de rembourser cette dette c'est parce qu'on va emprunter pour faire le pont ?" Pourquoi pas, ça peut être un choix mais discutons-en, demandons aux Moulinois si on se sert la ceinture jusqu'à ce qu'on puisse financer un deuxième pont par exemple, si c'est ce choix que vous faites mais on ne peut pas continuer d'avancer, on perd de la population et les populations sont en grandes difficultés quand même dans la ville et le secteur économique n'est pas très bon malgré les projets. Je regrette qu'on ne puisse pas tranquillement discuter, on peut faire ça hors conseil municipal public si vous voulez, on peut faire ça sur une commission spécifique mais je pense qu'on devrait quand même avoir une intervention beaucoup plus adaptée à la situation des populations sur cette commune.

MONSIEUR LE MAIRE - Y a-t'il d'autres intervenants ? Non, Stefan alors.

MONSIEUR LUNTE - Merci à la fois à Jacques et à Yannick pour les félicitations sur la bonne gestion des comptes de la Ville. Au point spécifique sur le potentiel fiscal de la Ville, je n'étais malheureusement pas là lundi mais je pense que cela a déjà fait l'objet d'un échange, on peut encore une fois dire que ces rapports entre potentiel et population, nous aident peu, ce qui compte à la fin est ce que nous avons vraiment dans la bourse et avec lequel nous pouvons travailler. Là, nous avons constaté que cette baisse de la DGF en 2014 était réelle et n'était pas du tout compensée par les augmentations de la DSU. Elle reste encore moindre en 2014 par rapport à ce que nous attendons pour 2015, 2016 et 2017 où cela va s'aggraver encore. Je ne comprends pas à ce moment-là comment peut-on nous reprocher d'être prudent dans notre gestion quand on a cette perspective devant nous. Ensuite, pour la remarque concernant le niveau d'investissement de 5 millions, je ne conteste pas que c'est moins que les autres années mais nous sommes, encore une fois, en 2014 en début de mandat, des projets se montent. Vous avez vu plusieurs dépenses qui étaient dédiées à des études et des préparations, les vrais investissements viennent plus tard dans le cycle, il est logique que cette somme-là soit un peu moins élevée que d'autres années donc là j'ai quelques difficultés à défendre cette somme de 5 millions et sur laquelle

il faut donc ajouter le travail sur la dette, qui là aussi intervient sur la partie dépenses. Encore une fois, la prudence nous invite en trésorerie à prévoir des liquidités en début d'année, d'avoir quelques avances pour gérer aussi des imprévus qui peuvent intervenir. Il faut, selon nous, avoir ouvert ces crédits-là afin de pouvoir réagir en temps réel à des imprévus qui peuvent se présenter. Jacques a évoqué la baisse des subventions qui, je le rappelle, n'est pas intervenue en 2014 mais qui est maintenant programmée en 2015, nous ne défendons pas cette baisse, nous ne sommes pas fiers de ça mais nous considérons que c'est une nécessité pour maintenir une gestion et une politique de notre ville qui fait participer tout le monde et on donne aussi à tout le monde. Là aussi, je vous invite à revoir les parties qui sont dédiées aux différents domaines, comme le social, les écoles et le CCAS, nous ne sommes pas une ville qui ignore les plus faibles, bien au contraire. Pour le renforcement du commerce, de l'emploi, etc... tout ça je veux bien l'entendre mais je veux aussi vous dire que, je l'ai évoqué tout à l'heure, Moulins Communauté a la compétence de la promotion économique, ce n'est pas strictement et précisément le rôle de notre Ville de promouvoir en soi le développement économique. Ceci étant dit, nous restons près de nos commerçants, nous les soutenons, nous avons William et Annie avec nous, qui sont engagés auprès des commerçants pour les aider et nous les soutenons aussi financièrement. Après, il y avait la question de Yannick, encore une fois, sur l'annulation de crédits, il vaut mieux voir plus large quitte à annuler certains crédits derrière et ainsi ne pas être dans une impasse budgétaire. Voilà je constate que nous échangeons des arguments comme au moment du débat sur le budget, encore une fois aujourd'hui nous sommes sur le compte administratif 2014 que nous devons approuver par oui ou non.

MONSIEUR MONNET - Juste parce que la discussion est intéressante, entendons-nous bien Stefan, moi, depuis que je suis élu, j'ai le sentiment de voir toujours les mêmes budgets, grosso modo on baisse les investissements quand on vient de passer les élections et on les remonte avant les élections. Tu vois ce que je veux dire, c'est que je trouve qu'on ne fait rien d'exceptionnel dans une situation qui mériterait une mobilisation exceptionnelle. Ce n'est pas la première fois que je le dis, je l'ai dit aussi à l'agglomération. On avait proposé une commission économique exceptionnelle lorsqu'il y a eu la crise en 2008, ça n'a rien donné, c'est ça, ce n'est pas un esprit polémique mais je pense qu'on devrait réfléchir autrement dans la période parce que vous faites des choses, il y a des choses que je partage et d'autres que je ne partage pas mais incontestablement il y a des choses qui se font. Je ne partage pas la politique tout à fait associative et la baisse des crédits mais il y a des choses que je trouve intéressantes sur des projets d'investissement que vous avez réalisés donc ça ce n'est qu'une question d'appréciation. N'empêche que dans la période on doit faire différent. Pour les 1,3 millions, on pourrait au moins en mobiliser la moitié pour faire quelque chose parce que je pense que c'est inapproprié de rembourser autant de crédits alors qu'on n'a pas un taux d'endettement très important. Tu comprends, on n'affronte pas une tempête avec une barque. Moi, je ne veux pas sur-dramatiser la situation même si ça peut le laisser entendre, 19 000 habitants, un taux de chômage qui augmente, des difficultés économiques chez les acteurs économiques de l'agglomération, tout le monde est touché j'ai envie de vous dire, moi, je ne crois pas ceux nous expliquent qu'il y a la reprise. Moi, je serai prêt à voter un jour un budget qui va dans ce sens-là, qui soit une vraie recherche de faire différemment et qui s'adapte à la période dans laquelle on est.

MONSIEUR BEAUDOUIN - Tout d'abord, excusez-moi d'être arrivé en retard, j'ai un peu de boulot à côté. Vous avez mentionné une inquiétude par rapport aux difficultés des commerçants du centre-ville, moi, je partage ces inquiétudes et pas simplement sur les commerçants du centre-ville mais sur l'ensemble des commerçants, des artisans, etc... Je constate encore une fois que vous dites : "qu'est-ce qu'on fait ?" mais j'attends aussi des propositions. Jacques, je t'en ai parlé déjà plusieurs fois, viens me voir et fais des propositions parce qu'il ne suffit pas de dire qu'on n'est pas d'accord, etc... Quelles sont vos propositions ? Bien sûr je parle de propositions réelles et concrètes. Vous avez parlé d'emplois des associations mais des emplois dans les entreprises est-ce qu'on en parle vraiment ? Après il y a autre chose, quand on parle des subventions aux associations, je me suis aperçu, ça je dois le dire et je le dis devant l'ensemble des élus, il y a des salaires qui sont disproportionnés au niveau des associations. Il y a des salaires disproportionnés c'est-à-dire que certains responsables d'associations touchent plus et même beaucoup plus qu'un chef d'entreprise en activité qui gère des dizaines d'emplois, ça, c'est quand même anormal, je le dis c'est quand même anormal. Donc oui je partage tout ça mais après je dis quand même qu'à un moment il va falloir faire le ménage. D'ailleurs, il va falloir commencer par faire le ménage un petit peu dans les associations et arrêter de payer des salaires exorbitants à des gens qui sont positionnés, je suis désolé de le dire, mais qui sont positionnés des fois de façon un peu hasardeuse. Voilà, ça, ça coûte quand même très cher à la collectivité et je ne sais pas où est vraiment le rapport de productivité et où est-ce qu'on peut créer des emplois ? Quand on parle des difficultés économiques, je pense que la Ville ne peut pas gérer toutes les difficultés économiques. Je pense que les difficultés économiques aujourd'hui des entreprises sont liées à l'extraordinaire pression fiscale, c'est-à-dire que jamais on a été confronté à de telles difficultés avec les charges sur les salaires, les charges sur le travail, etc... Mais comment est-ce qu'on peut demander aux entreprises de créer des emplois en assassinant les entreprises parce que c'est exactement ce qu'on est en train de faire aujourd'hui. Ça, ce n'est pas de la responsabilité du Maire et ce n'est pas de la responsabilité de la Mairie. Moi, je ne vais pas rejeter parce que je pense que ça fait quand même assez longtemps que ça dure, ce n'est pas d'aujourd'hui. Moi, j'interviens aujourd'hui parce que je pense que la situation est compliquée, j'ai d'ailleurs envoyé un message au Maire, je suis désolé je n'ai pas eu le temps de le

recontacter mais j'ai demandé un entretien pour évoquer la difficulté économique parce que je fais le tour des entreprises et je vois des chefs d'entreprises qui sont désespérés et qui baissent les bras, qui disent que ça ne changera pas. Il va falloir que ça change par la force des choses. Comment voulez-vous créer des emplois dans notre pays et dans notre ville si on ne favorise pas les entreprises ? Qui est capable de créer des emplois si ce n'est les chefs d'entreprises ? Ce n'est pas les élus qui vont créer des emplois, ce sont les gens qui se retroussent les manches et qui vont au boulot. Ce n'est pas les élus qui vont créer des emplois, ce sont les chefs d'entreprises donc il faut aimer les chefs d'entreprises et il faut les respecter. Eh oui, des chefs d'entreprises peuvent gagner de l'argent et je pense que ce n'est pas une honte de gagner de l'argent.

MONSIEUR LAHAYE - Un petit mot simplement, je partage, moi, ce que dit William BEAUDOUIN, je crois qu'effectivement par rapport à la création d'activités c'est quelque chose à encourager. Je sais bien les responsabilités de chacun et on a pris l'habitude aussi de ne pas débattre disons de façon trop complète de la situation nationale ou européenne, etc... C'est toujours compliqué. Il est vrai qu'il y a une prise de conscience par rapport à ... ne serait-ce qu'au niveau de la baisse des charges, mais qui ne sont pas encore visibles véritablement. Sur le commerce, je crois quand même qu'il y a des difficultés sur certaines rues. On se rend bien compte que la Ville devrait aussi arriver à ne pas se concentrer que sur l'aspect du centre-ville voire de l'hypercentre où on a l'impression que le commerce est maintenu. Il y a des commerçants de quartiers qui peinent de plus en plus, et tu le sais bien de toute façon, après dire que les choses sont faciles au niveau de l'emploi, sans doute que non. Par rapport à l'associatif, je te rappelle aussi que chacune est tenue de rendre compte de leur budget, y compris avec le salaire le plus élevé donc je veux dire que pour ça aussi je trouve tout à fait normal que des élus demandent des explications à des associations qui déborderaient. Je crois que là, il faut être clair. On a sans doute tous un certain nombre d'exemples par rapport au milieu associatif, ça c'est certain. Mais dire aussi que les associations ne font pas est sans doute aussi faux, il y a toujours un certain nombre de difficultés par rapport à ça, ce n'est pas systématique ni d'un côté, ni de l'autre. Ça reste quand même que la proposition qu'on fait d'emplois au niveau associatif, c'est plutôt des emplois qui sont tournés vers les jeunes, des emplois aidés qui permettent de conforter un certain nombre d'associations puisqu'il y a une vraie difficulté pour certaines associations de pouvoir tourner et de pérenniser un emploi qui n'aura pas un salaire mirobolant.

MONSIEUR DELASSALLE - Un tout petit mot, on était en totale harmonie ce soir dans les déclarations qui ont été faites donc je ne voulais pas en rajouter mais l'échange qui vient d'avoir lieu mérite, à mon avis, à partir de ce qu'a évoqué Yannick, quelques précisions car je pense qu'on ne parle pas de la même chose. Les entreprises, les petites entreprises plus particulièrement, ont souffert et continuent à souffrir. Personne ne va dire le contraire et on pourrait passer beaucoup de temps à voir pourquoi. On ne peut pas non plus ne pas dire que les choses ne sont pas en train de se reprendre, que des efforts pour les entreprises n'ont pas été faits, on peut faire les calculs. J'ai demandé, moi, à voir par rapport au fisc, et tout le monde peut le faire, ce que chaque entreprise a reçu en 2014 et va recevoir en 2015, ça mérite quand même le coup de regarder. Mais ceci n'empêche pas que la situation reste difficile. Ce que nous évoquons, c'est autre chose et nous ne disons pas que c'est à la collectivité de redresser l'économie, nous ne disons pas que c'est à la collectivité de créer de l'économie que le privé n'arriverait pas à faire. Ce que nous proposons à la collectivité, c'est le fait de se dire qu'en ce moment le pays, les collectivités et les territoires souffrent. Les collectivités ont le moyen de relancer une activité économique au niveau de l'économie sociale, de l'économie d'insertion, en injectant de l'argent. C'est ça le vrai débat. On n'est pas toujours d'accord sur le fait de diminuer la dette mais quand on voit qu'on rend et qu'on diminue la dette, on pourrait faire le choix de mettre 300 000 euros sur le fait de dire on va créer de l'activité, même si elle est fictive dans un premier temps. Avec les moyens qui existent ailleurs, on aurait pu, j'ai fait les comptes, aller chercher 300 000 ou 400 000 euros supplémentaires et à ce moment-là, de l'espoir se reprend, de l'économie se réalise et la Ville reprend. Ça ne sauve pas la Ville mais ça remet en route le système et ce n'est que de cela qu'on parle. Je pense qu'effectivement nous n'avons pas la même conception donc voilà notre conception, celle qu'on veut évoquer, celle qu'on pense qu'il est possible de faire et qu'il est encore temps de faire. C'est ni plus ni moins.

MONSIEUR LUNTE - William a tout à fait raison quand il souligne que les difficultés de notre pays viennent d'une pression fiscale démesurée et de charges sociales qui sont insupportables, ça il faut le rappeler. Ce que nous pouvons faire, nous le faisons par une politique d'investissement conséquente et je vous invite à regarder les villes et les communes autour de nous pour voir comment, eux, ils investissent aujourd'hui et nous apportons de l'emploi, à travers notre investissement, aux entreprises du bâtiment, aux entreprises de services et dans différents domaines donc ne dites pas que nous n'agissons pas en faveur de l'emploi. Ensuite, je voulais dire pour dédramatiser un petit peu ce qu'a dit Yannick, sur le remboursement de la dette et le service de la dette, qui est à hauteur de 1,3 millions dans notre compte administratif 2014, je voudrais vous dire que sur cette somme-là, seulement la somme de 300 000 euros est du remboursement anticipé, le reste c'est le service de la dette qui est dû. Ce sont les annuités de la dette que nous devons payer. Voilà c'était simplement pour vous préciser ce point-là.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci Stefan. Je vais sortir pour que vous puissiez voter, mais simplement je vais vous dire un mot. J'ai été très touché au bon sens du terme par l'enthousiasme de Yannick, qui disait "mais qu'est-ce que vous faites ? Il faut faire quelque chose d'exceptionnel" et je pense que nous faisons quelque chose d'exceptionnel. Vous l'avez dit nous sommes dans un pays où on taxe chaque fois un peu plus. On est dans une ville, ici, qui, en termes d'impôts, n'a jamais augmenté ses impôts depuis 20 ans. Ça, c'est le premier point exceptionnel. Les villes de notre strate entre 10 000 et 100 000 habitants qui n'ont pas augmenté les impôts depuis 20 ans se comptent sur les doigts d'une main. C'est le premier point exceptionnel, dans un pays où la pression fiscale augmente, on est dans une collectivité qui, depuis 20 ans, ne les a jamais augmentés. Deuxième point, vous dites "mais pourquoi rembourser, ne remboursez pas, réempruntons". Nous sommes dans un pays très endetté et chose exceptionnelle, nous sommes dans une collectivité qui baisse son endettement. Troisième point, Stefan l'a très bien dit, aujourd'hui malgré les difficultés, malgré la réduction des dotations de l'Etat, on continue à investir. On investit pour créer les conditions d'attractivité de la Ville, premier objectif et objectif sous-tendu qui en découle, c'est qu'en plus on crée du vrai emploi. Là, vous nous dites: "pourquoi créer de l'emploi en investissant, en faisant des travaux, etc... ? Non, faites de l'emploi qu'on paye complètement, mettez de l'emploi, aidez dans les associations, etc..." Quand on fait de l'investissement, si les autres collectivités investissaient comme nous, il n'y aurait pas de problème pour de l'emploi sur le bâtiment donc nous apportons notre contribution et ce que nous faisons est exceptionnel. Quatrième point, vous nous dites : "mais quand même faites de l'emploi social, payez de l'emploi aidé, c'est ça l'avenir". Accessoirement, nous sommes la seule collectivité, ici, à avoir fait une régie de quartier et, ça, c'est exceptionnel, on est les seuls à l'avoir fait. Reconnaissez que vous êtes dans une ville qui fait des choses. J'ai cité 4 secteurs d'exceptions. Nous n'avons jamais augmenté les impôts alors que c'est malheureusement dans les gênes de notre pays et qu'on a une pression fiscale qui augmente. Nous avons réduit l'endettement alors qu'on est dans un pays surendetté. Nous continuons à investir pour créer les conditions de l'activité et de l'attractivité de la Ville et sur le secteur social, nous sommes les seuls, on est une exception en ayant créé une régie de quartier. Voilà pourquoi je pense qu'on a voulu anticiper le souhait de choses exceptionnelles de la part de Yannick. Je vais vous laisser pour que vous puissiez voter.

MONSIEUR LUNTE - Nous faisons deux votes, l'un pour le compte de gestion et l'autre pour le compte administratif.

MONSIEUR LAHAYE - Sur le vote, je voudrais attirer votre attention, on arrête les comptes et on constate que les comptes de gestion correspondent avec les comptes administratifs et on reconnaît la sincérité des restes à réaliser donc on peut voter les délibérations mais en aucun cas ce sont des votes pour ou contre le budget, ça n'a absolument pas de rapport quoi qu'en dise Stefan. Simplement, on constate effectivement que les comptes de gestion concordent et on donne acte. Il a dit qu'on donnait la confiance au Maire.

Interventions hors micros.

MONSIEUR PLACE - Tu as du mal comprendre Jacques, il a dit sur la sincérité des comptes.

MADAME TABUTIN - Après en avoir délibéré nous arrêtons les comptes de gestion énumérés de l'exercice 2014 et nous constatons que ces comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la transmission du compte de gestion au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le fait que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire et entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes,

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 12 mai 2015 relative au compte de gestion du budget annexe des parcs de stationnement,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant que les comptes de gestion :

- de la Ville
- du budget du service des eaux

- du Théâtre
- des parcs de stationnement
- du camping

présentés par Madame la Trésorière Principale, receveuse de la Ville de Moulins, sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du budget principal de la Ville et les Comptes Administratifs des Budgets Annexes (Eaux, Théâtre, Parcs de stationnement, camping) et font donc apparaître les mêmes résultats.

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Arrête les comptes de gestion énumérés ci-dessus de l'exercice 2014,

Constata que les comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs.

Délibération n°DCM201551

2. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGETS ANNEXES - ANNEE 2014

MADAME TABUTIN - Pour la délibération sur le compte administratif, après en avoir délibéré nous donnons acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal de la Ville et des comptes administratifs des Budgets Annexes. Nous constatons aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Nous reconnaissons la sincérité des restes à réaliser et nous arrêtons les résultats tels que définis dans le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Ville et dans les comptes administratifs 2014 des Budgets Annexes de l'Eau du Camping, du Théâtre et des Parc de stationnement.

Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUNTE*,

Vu les articles L 1612-12 et L 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Compte Administratif,

Vu l'article L 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales relatif à l'élection par le Conseil Municipal de son Président dans les séances où le Compte Administratif est débattu,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif et les Comptes de Gestion,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes,

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 12 mai 2015 relative au compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement,

Réuni sous la présidence de Stefan LUNTE, élu président de séance en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du Budget Principal de la Ville et sur les comptes administratifs des Budgets Annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement dressés par Monsieur Pierre-André PERISSOL, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice ;

Considérant le rapport établi par le Service Financier ci annexé,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal de la Ville et des comptes administratifs des Budgets Annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement,

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Ville et dans les comptes administratifs 2014 des budgets annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

MONSIEUR PLACE - Bien maintenant que les comptes arrêtés ont été adoptés, il nous faut les affecter donc dans le cadre de l'affectation du budget principal de la Ville, nous vous demandons en conséquence d'affecter définitivement, en section d'investissement, l'excédent d'investissement soit la somme de 131 655,49 euros ; d'affecter aussi définitivement en section d'investissement, en dépenses, les restes à réaliser d'un montant de 2 590 617,92 euros ; d'affecter définitivement en section d'investissement, en recettes, les restes à réaliser d'un montant de 421 687,50 euros ; d'affecter définitivement, en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 2 037 274,93 euros et enfin d'affecter définitivement, en section de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 5 900 527,90 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14 qui prévoit l'affectation au compte de réserve 1068 d'un montant minimum destiné à couvrir le déficit d'investissement constaté,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 09 avril 2015 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 – Budget annexe du service des eaux,

Vu la délibération du 21 mai 2015 approuvant le Compte Administratif – Budget Ville et budgets annexes – Année 2014,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2014,

Les chiffres indiqués dans la délibération du 09 avril 2015 deviennent définitifs :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2014 de 131 655,49 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 590 617,92 Euros en dépenses et 421 687,50 Euros en recettes,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 7 937 802,83 Euros.

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Constate

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2014 de 131 655,49 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 590 617,92 Euros en dépenses et 421 687,50 Euros en recettes,

- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 7 937 802,83 Euros.

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes 001) l'excédent d'investissement soit la somme de 131 655,49 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (dépenses) les restes à réaliser d'un montant de 2 590 617,92 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes) les restes à réaliser d'un montant de 421 687,50 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes 1068) une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 2 037 274,93 Euros (2 590 617,92 – 131 655,49 – 421 687,50),

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section de fonctionnement (recettes 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 5 900 527,90 Euros (7 937 802,83 – 2 037 274,93)

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING

MONSIEUR PLACE - De la même manière, en ce qui concerne les affectations des résultats de l'exercice 2014 du budget annexe du camping, nous vous demandons d'affecter au compte de dépenses d'investissement, le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 21 914,70 euros ; au compte de recettes d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit 21 914,70 euros et au compte de recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 19 108,50 euros.

MONSIEUR LAHAYE - Moi, je pense que le rapport sur le camping montre l'augmentation notable de la fréquentation au niveau des camping-cars. Je crois qu'on peut que se féliciter puisque pour Moulins c'est l'un des points de renommée importante mais je pense aussi qu'il faut qu'on avance sur un camping communautaire. Je pense que pour le camping, en tant que tel, à mon avis, il faudrait qu'il existe le moyen d'avoir un autre type d'hébergement, peut-être des liens avec des modes d'hébergement qui soient un peu originaux. On a vu les lodges au niveau du Pal mais il y a plein d'autres hébergements qui fleurissent maintenant et qui correspondent vraiment à une demande forte en termes de visites.

MONSIEUR PLACE - En ce qui concerne le camping, vous savez qu'il y a 2 types de camping, il y a le camping disons de tourisme, de passage, qui est donc notre aire de camping-cars, pour laquelle je vous le signale pour cette année nous avons presque atteint les 8 000 camping-cars et vous avez du camping résidentiel, là il faut quand même qu'il y ait un facteur d'attractivité important pour pouvoir faciliter le développement de ce type de camping.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas on verra sur le plan communautaire, moi, ce que je veux ce n'est pas simplement me féliciter de ce qui se passe mais féliciter Christian qui a eu l'idée de cette aire de camping-cars, qui a vraiment obtenu un très grand succès et qui contribue, comme le dit d'ailleurs Jacques, à la notoriété de notre cité. Alors maintenant, contre, abstention, tout le monde est d'accord merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M 14 volume 1 – tome2 - titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Budget principal de la Ville et des budgets annexes,

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 09 avril 2015 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 – Budget annexe du camping,

Vu la délibération du 21 mai 2015 approuvant le Compte Administratif – Budget Principal Ville et budgets annexes – Année 2014,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2014, les chiffres indiqués dans la délibération du 09 avril 2015 deviennent définitifs :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 de 21 914,70 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 41 023,20 Euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 de 21 914,70 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 41 023,20 Euros,

Décide en conséquence d'affecter :

• au compte de dépenses d'investissement 001, le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014, soit la somme de 21 914,70 Euros,

• au compte de recettes d'investissement 1068, une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 21 914, 70 Euros

• au compte de recettes de fonctionnement 002 : l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 19 108,50 Euros (41 023,20 – 21 914,70)

Délibération n°DCM201554

5. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

MONSIEUR PLACE - En ce qui concerne l'affectation des résultats du budget annexe du service des eaux, de la même manière, nous vous demandons d'affecter définitivement au compte de dépenses d'investissement, le déficit d'investissement soit 182 151,21 euros ; aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement soit la somme de 4 782,20 euros ; au compte de recettes d'investissement, les restes à réaliser en recettes d'investissement soit 200 000 euros et enfin au compte de recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit 540 540,97 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 - paragraphe 6,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 09 avril 2015 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 – Budget annexe du service des eaux,

Vu la délibération du 21 mai 2015 approuvant le Compte Administratif – Budget Ville et budgets annexes – Année 2014,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2014, les chiffres indiqués dans la délibération du 09 avril 2015 deviennent définitifs :

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014	182 151,21 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de	4 782,20 Euros
- des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de	200 000,00 Euros
- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014	540 540,97 Euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 182 151,21 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 4 782,20 Euros
- des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 200 000,00 Euros
- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 540 540,97 Euros

Décide d'affecter définitivement ces résultats au budget de l'année 2015 :

- Au compte de dépenses d'investissement (001), le déficit d'investissement, soit la somme de 182 151,21 Euros,
- Aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 4 782,20 Euros,
- Au compte de recettes d'investissement, les restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 200 000,00 Euros,
- Au compte de recettes de fonctionnement (002), l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 540 540,97 Euros

Délibération n°DCM201555

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

MONSIEUR PLACE - De la même manière pour l'affectation des résultats du budget annexe des parcs de stationnement, nous vous demandons donc la possibilité d'affecter définitivement aux comptes de dépenses d'investissement, le déficit d'investissement soit la somme de 341 354,53 euros ; aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement soit 10 814 euros ; au compte de recettes d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit 352 168,53 euros et enfin, au compte de recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 209 146,81 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 28 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 03 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 12 décembre 2014 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2015 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 – Budget annexe des Parcs de stationnement,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 12 mai 2015 relative à l'affectation des résultats du budget annexe des parcs de stationnement,

Vu la délibération du 21 mai 2015 approuvant le Compte Administratif – Budget Principal Ville et budgets annexes – Année 2014,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2014, les chiffres indiqués dans la délibération du 09 avril 2015 deviennent définitifs :

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 341 354,53 Euros

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 10 814,00 Euros

- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 561 315,34 Euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 341 354,53 Euros

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 10 814,00 Euros

- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 561 315,34 Euros

Décide en conséquence d'affecter :

• Au compte de dépenses d'investissement (001), le déficit d'investissement, soit la somme de 341 354,53 Euros,

• Aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 10 814,00 Euros,

• Au compte de recettes d'investissement (1068), une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 352 168,53 Euros (341 354,53 + 10 814,00)

• Au compte de recettes de fonctionnement (002), le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 soit la somme de 209 146,81 Euros (561 315,34 – 352 168,53).

Délibération n°DCM201556

7. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2015 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°1

MONSIEUR PLACE - Comme à chaque fois, nous vous demandons l'autorisation d'imputer à la section d'investissement du budget, l'achat du matériel dont la valeur est inférieure à 500 euros donc cette fois-ci, pour une somme de 10 545,88 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500 € qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2015,

Considérant que ces biens s'amortissent sur un période d'une année,

Considérant que cette délibération n'est en aucun cas exhaustive, et fera l'objet de délibérations ultérieures complémentaires,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015, l'achat du matériel décrit ci-après :

Numéro	Désignation	Valeur acquisition	Compte
2015000041	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	253,00	2121
2015000193	DIVERS	444,48	2121
2015000066	MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3,12	21571
2015000159	RONDELLE	3,12	2158
	MATERIEL OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	330,00	
2015000119	CHARIOT CITY LUXE	330,00	2182
	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	1 198,61	
2015000016	BATTERIE	74,69	2183
	BC GOUPIL	248,67	
	BATTERIE	94,06	
	2 BATTERIES	315,53	
	BATTERIE	113,05	
	BATTERIE	48,90	
	BATTERIE	59,13	
	2 BATTERIES	137,90	
	BATTERIE	106,68	
	Alimentation 12 V - 2 A	16,08	
2015000076	Adaptateur mini display port vers VGA	29,00	2183
2015000078	Prise Secteur US	76,00	2183
2015000081	Adaptateur USB /RJ45	29,00	2183
2015000124	APPAREIL PHOTO LEICA T	1 500,00	2183
2015000127	Vitre pour Iphone 6	349,00	2183
2015000129	DELL 1720TB - TAMBOUR	187,20	2183
2015000151	CABLE THUNDERBOLT POUR APPLE	29,00	2183
2015000162	DELL tambour 5110 UF100 - devis DVD15	227,35	2183
2015000186	CARTE MEMOIRE APPAREIL PHOTO - 64 GO	54,99	2183
2015000187	Lecteur cartes LEXAR Pro USB3	39,90	2183
2015000188	DELL ROUL TRANSFERT 5100 J6343	36,36	2183
2015000009	MOBILIER DIVERS	1 796,58	2184
2015000010	MEUBLE A CASES	399,00	2188
	MEUBLE ET CHAISE HAUTE	338,00	
	LAMPE DE BUREAU LED	90,00	
	MODULE PRATIC 4 CASES	238,50	
	BUREAU ET LAMPE	338,36	
	MODULE PRATIC	234,72	
	TABLE BASSE CHIC	158,00	
	MOBILIERS DIVERS	663,48	
	PANNEAU AFFICHAGE	125,56	
	MAT FRAUDE DOCUMENTAIRE	238,92	
2015000067	AC14043501P - FRIGO	299,00	2188
	PETITS MATERIELS - 500€	802,79	
2015000074	TELEPHONE GIGASET	93,54	2188
	BOITES ARCHIVES	131,04	
	BOITES ARCHIVES	473,76	
	TAMPONS BOIS	19,20	
	TELEPHONE SANS FIL	85,25	
2015000074	Cartes itunes 50	300,00	2188
2015000075	Smart cover pour ipad mini	78,00	2188
2015000123	LIVRE : Claude-Henri DUFOUR, mémoire	49,00	2188
2015000125	COQUE DE PROTECTION POUR IPHONE 6	26,97	2188
2015000126	COQUE DE PROTECTION POUR IPAD MINI 3	69,00	2188
2015000167	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	568,75	2188
	SIFFLET METAL	7,14	

	DRAISIENNE TRICYCLE SCOOTER TR	318,67	
	DRAISIENNE TRICYCLE SCOOTER TR	176,64	
	PARCOURS DE MOTRICITE	66,30	
2015000168	MOBILIER MATERIELS SCOLAIRES - 500 €	517,60	2188
	FICHIERS SCOLAIRE	86,90	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE	24,80	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	98,40	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE SC150038	95,40	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	169,50	
	LIVRES SCOLAIRES	42,60	
2015000175	LIVRES ET DVD NON SCOLAIRE PAT - 500 €	9,99	2188
2015000191	COURROIE APPAREIL PHOTO	120,00	2188
2015000196	LIVRES BIBLIOTHEQUE	740,63	2188

TOTAL

10 545,88

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015.

Délibération n°DCM201557

8. IMPOTS SUR LES SPECTACLES - REUNIONS SPORTIVES - EXONERATION ANNEE 2016

MONSIEUR PLACE - Comme vous le savez, l'article 1561 du Code Général des Impôts permet aux conseils municipaux de décider l'exonération totale de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des manifestations sportives, qui sont organisées sur le territoire de la commune. Notre conseil municipal, comme vous le savez, applique cette disposition depuis maintenant l'année 1990 et il est décidé, avec votre autorisation, de prolonger cette disposition pour l'année 2016.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

On a fini les activités finances, je voulais remercier tous ceux qui ont voté la confiance, je voulais aussi remercier ceux qui se sont abstenus parce que je sais qu'au fond de vous... alors vous êtes malheureux parce que vous ne pouvez pas le faire ici mais je sais qu'au fond de vous, vous le faites donc je tenais aussi à vous remercier. Je voulais aussi remercier Stefan.

Interventions hors micros.

MONSIEUR LE MAIRE - Je voulais remercier Stefan parce qu'il s'est dit qu'on était à la veille d'un long week-end donc pour partir il ne voulait pas qu'on puisse s'ennuyer donc il s'est demandé ce qu'il pouvait faire pour contribuer à ce que vous passiez un bon week-end et donc il vous offre un bouquin entier. Je suis sûr que vous aurez des moments délicieux à parcourir ce bouquin et il va vous le dédicacer après. Nous, on prendra des forces et, lui, a prévu une petite table et il vous le dédicacera pour que ça enchante votre week-end. Voilà, merci, on va passer à la suite.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article 1561 du Code Général des Impôts permettant aux Conseils Municipaux de décider l'exonération totale de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la Commune, au titre d'une année,

Considérant que le Conseil Municipal applique cette disposition depuis 1990,

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à l'exonération des impôts sur les spectacles des réunions sportives pour l'année 2015,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder l'exonération pour l'ensemble des manifestations sportives au cours de l'année 2016.

Délibération n°DCM201558

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

MONSIEUR LE MAIRE - Dominique n'est pas là, je crois donc que c'est toi, Christian, qui va nous faire part du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

MONSIEUR PLACE - On a présenté ce rapport annuel la semaine dernière à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. En ce qui concerne la production de l'eau potable, qui est effectuée à partir de 7 puits sur l'Allier, la production totale de cette année de 3,21% a été en légère diminution, tout en sachant qu'à Moulins la consommation a baissé de 7,43% alors que celle d'Yzeure a augmenté de 1,3% et celle

de Neuvy de 2,95%. Vous savez que l'eau, extraite de l'Allier par nos services, est distribuée bien évidemment à nos administrés mais aussi est vendue à la Ville d'Yzeure en partie et à la Ville de Neuvy. En ce qui concerne le stockage, on a toujours les mêmes réservoirs, qui sont au nombre de 6, et que l'on nettoie tous les ans. Vous savez que l'eau que l'on extrait est de très bonne qualité. Elle est distribuée ensuite depuis la station de pompage à tous nos administrés sur un réseau qui compte à peu près une centaine de kilomètres de canalisations qui sont, elles, essentiellement en fonte et qui sont malheureusement vieillissantes, malgré tout nous avons un taux exceptionnel de rendement puisqu'il est de 95,5%. Ce rendement, c'est ni plus, ni moins, le rapport qu'il y a entre la quantité produite et la quantité facturée. C'est sûrement l'un des meilleurs rendements en France. En ce qui concerne la qualité de l'eau, elle est de très bonne qualité. Nous faisons régulièrement des prélèvements de l'eau traitée, il y en a eu 56 et tous ces prélèvements ont donné de bons résultats. Comme vous le savez, nous avons passé, avec la Chambre de l'Agriculture, une convention, qui fait que les agriculteurs situés en amont de nos stations de pompage, aujourd'hui, pratiquent une agriculture raisonnée, ce qui fait qu'aujourd'hui les taux de nitrates sont 7 fois en dessous de la moyenne imposée. En ce qui concerne la microbiologie, de la même manière, il y a eu 55 prélèvements et 100% de ces prélèvements ont été négatifs en ce qui concerne le dépassement du seuil de tolérance pour la présence d'un certain nombre de germes pathogènes. En ce qui concerne maintenant le prix de l'eau, il n'a pas changé entre 2013 et 2014. Aujourd'hui, le prix facturé du mètre cube d'eau est de 0,517 euros par mètre cube, ce qui nous situe parmi les villes de France les moins chères en ce qui concerne la facturation de l'eau. Pour finir, en ce qui concerne les branchements en plomb, leurs remplacements sont pratiquement terminés puisqu'il doit nous en rester 47 sur les 5 600 compteurs d'eau de la Ville de Moulins donc c'est presque terminé. C'est aussi ce qui fait que notre rendement en matière de production d'eau est aussi bon puisqu'à chaque fois qu'on a changé des branchements en plomb, nous avons pu aussi vérifier et en même temps colmater certaines fuites.

MONSIEUR LE MAIRE - Y a-t'il des questions ? Pas de questions donc qui est contre, qui s'abstient, merci Christian et les services pour ce bon rapport.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Monsieur PLACE**,

Vu les articles L 2224-1, L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant que la Ville de Moulins a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour 2014,

Vu la présentation du rapport à la commission consultative des services publics locaux réunie le 19 mai 2015 pour examen,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport annexé à la délibération.

Délibération n°DCM201559

10. ACHAT DE GAZ NATUREL - ABROGATION DE LA CONVENTION DU 09 OCTOBRE 2014 - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

MONSIEUR PLACE - Vous savez que nous adhérons à un groupement d'achat du gaz naturel par l'intermédiaire du SDE et qu'à ce niveau, il faut qu'à chaque fois qu'il y a un nouvel adhérent à ce SDE, il faut que l'on prenne une délibération. Comme il y a 2 nouveaux adhérents, il faut que l'on autorise à nouveau Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention qui note l'arrivée de ces 2 nouveaux adhérents.

MONSIEUR LE MAIRE - Vous êtes tous d'accord j'imagine, approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif au groupement de commande,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2014 décidant d'adhérer au groupement de commandes « pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 octobre 2014 décidant d'abroger la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 15 juillet 2014 et autorisant M. le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 09 octobre 2014,

Vu le courrier du SDE 03 du 07 avril 2015 demandant de bien vouloir délibérer sur la nouvelle convention constitutive de groupement, avec la liste actualisée des membres,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant que 7 nouveaux membres ont décidé d'intégrer le groupement de commandes d'achat de gaz naturel,

Considérant qu'il convient donc de signer une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes, afin d'intégrer les nouveaux membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'abroger la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 09 octobre 2014,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, avec la liste actualisée des membres, jointe à la délibération.

Délibération n°DCM201560

11. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES - ANNEE 2014

MONSIEUR PLACE - Alors c'est là où il faut prendre acte, Monsieur le Maire, du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est réunie 2 fois en 2014, l'une le 18 juin et l'autre le 23 septembre.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu la présentation du rapport d'activités des séances de travail des 18 juin et 23 septembre 2014 à la commission consultative des services publics locaux réunie le 19 mai 2015 pour examen,

Considérant que les différents rapports d'activités des délégués ont été présentés en Conseil Municipal des 27 juin et 03 octobre 2014,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Vu le rapport joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2014.

Délibération n°DCM201561

12. MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES - AVENANT N°4 AU MARCHE N°11005 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

MONSIEUR PLACE - Là, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant concernant notre marché d'assurances puisque nous allons avoir une baisse de notre cotisation qui est dû tout simplement à la diminution de la superficie de nos bâtiments à assurer.

MONSIEUR LE MAIRE - Qui est contre, qui s'abstient, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de services d'assurances pour les besoins de la ville de Moulins et notamment le marché n°11005 Dommages aux biens et risques annexes,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché n°11005 portant le montant de cotisation de 48 953,70€ TTC à 47 244,20€ TTC,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°11005 portant le montant de la cotisation 2013 à 46 802,33€ TTC,

Vu la délibération du conseil municipal du 03 octobre 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 au marché n°11005 portant le montant de la cotisation 2014 à 44 323,32€ HT, soit 48 029.34 € TTC,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant qu'en application du contrat, la prime 2015 s'élève à 46 096.25 € HT, soit 49 950.38 € TTC,

Considérant qu'en 2014, des mouvements sont intervenus sur le parc immobilier de la ville, modifiant ainsi la surface déclarée qui passe de 116 033 m² à 115 532 m²,

Considérant qu'afin de régulariser cette modification, il convient de conclure un avenant n°4 au marché n°11005 conclu avec la SMACL permettant le remboursement de 199,03€ HT soit 215,66€ TTC et portant le montant de la cotisation 2015 à 45 897,22€ HT, soit 49 734.73 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°4 au marché n°11005 Dommages aux biens et risques annexes, portant le montant de la cotisation pour l'année 2015 à 45 897,22€ HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer à signer l'avenant n°4 au marché n°11005, tel qu'annexé à la délibération, avec la société titulaire SMACL,

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°DCM201562

13. SERVICES PERI ET EXTRASCOLAIRES DE LA VILLE DE MOULINS - REGLEMENT INTERIEUR

MADAME TABUTIN - Je présente ces délibérations, Jean-Michel Moreau étant absent. Dans cette délibération, il s'agit d'approuver le règlement intérieur des services péri et extrascolaires de la Ville de Moulines tel qu'annexé à la présente délibération. L'objectif est de se doter d'un support exhaustif permettant de centraliser les grandes lignes de fonctionnement des différents services, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès, les inscriptions, les périodes d'ouverture, la facturation et les modalités de paiement, les règles à observer à l'intérieur des structures, etc... sachant que cela permettra aussi de porter à la connaissance des familles, sous forme d'un livret, ce règlement intérieur. Ce n'est pas une obligation mais de plus en plus de villes ont opté pour un règlement intérieur qui cadre le fonctionnement des sites, à savoir l'accueil périscolaire, les garderies, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs sachant que l'accueil des jeunes a déjà un règlement intérieur.

MONSIEUR LE MAIRE - Très bien, y a-t-il des questions ? Pas de questions donc contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame TABUTIN*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération du 27 juin 2014 approuvant le Projet Educatif Territorial de la Ville de Moulines qui définit les axes prioritaires de son action notamment dans le domaine de l'enfance,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 19 mai 2015,

Considérant la volonté de la Ville de Moulines de proposer des services péri et extrascolaires facultatifs, à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires, à savoir les accueils périscolaires, les garderies, la restauration scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires, les accueils de loisirs,

Considérant que ces services péri et extrascolaires ont pour objectif de proposer un accueil de qualité autour des temps d'enseignement,

Considérant la nécessité d'avoir un document écrit qui détermine les modalités de fonctionnement des services péri et extrascolaires et qui définit les droits et devoirs de chacun, collectivité, parents, représentant légal, enfants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des services péri et extrascolaires de la Ville de Moulines tel qu'annexé à la délibération.

Délibération n°DCM201563

14. RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION

MADAME TABUTIN - Dans cette délibération, il s'agit de décider de l'application des tarifs indiqués dans le tableau de la délibération à compter du 1er septembre 2015 et de décider aussi que tout repas réservé mais non consommé sera facturé, sauf cas particuliers prévus au règlement intérieur des services péri et extrascolaires de la Ville de Moulines. Je voudrais vous donner quelques éléments pour vous permettre d'apprécier cette délibération notamment sur le coût du fonctionnement du service, service qui, je le rappelle,

est facultatif. Ce coût reste très élevé pour la collectivité à savoir 1 000 000 d'euros de résiduel par an supportés par la collectivité, sachant que la participation des familles n'est qu'à hauteur de 20%. Le prix d'un repas pour la collectivité en 2014 est à hauteur de 11,75 euros, sachant que le repas pour le prestataire est seulement de 40% et qu'à ce prix de repas se rajoute le personnel d'encadrement puisqu'il y a soixante personnes environ qui encadrent les enfants. Malgré la perte des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales liées à la restauration en 2011 à hauteur de 200 000 euros par an et de la diminution importante des dotations de l'Etat à hauteur de 472 000 euros en 2015 par rapport à 2014, nous avons conservé néanmoins ce service auprès des enfants. Je voudrais vous rappeler que ce contexte financier national très contraint concerne toutes les collectivités. Toutes les collectivités font face à ce contexte financier difficile et qui se traduit par cette baisse importante des dotations de l'Etat. Sachant que cette baisse va se poursuivre pour les années suivantes, cela amène les collectivités à réfléchir pour trouver des solutions parce qu'il est nécessaire de faire évoluer ce périmètre pour permettre la continuation de ce service. C'est en tout cas pour la Ville, une volonté de poursuivre ce service auprès des familles, malgré ce contexte financier difficile, et cela en cohérence avec le projet éducatif, qui recense toutes les actions péri et extrascolaires de la Ville. Il s'agit du maintien de la qualité de la prestation, que l'on vérifie au travers des commissions menus toutes les 8 semaines. Il n'y a eu aucune modification, malgré la baisse de dotations et les pertes de recettes, sur la qualité et sur le cahier des charges des repas, sachant que nous avons une diététicienne qui est mandatée par la Ville et une animation avec des repas à thème tous les mois. Nous avons maintenu une tarification, pour une meilleure équité, toujours différenciée en fonction des capacités des familles, avec un tarif pour les familles imposables et aussi un tarif pour les familles non imposables. Il existe aussi un tarif dégressif à partir du deuxième enfant. La notion de responsabilisation des familles est toujours privilégiée par une participation de toutes les familles, même celles qui sont prises en charge par le CCAS. La somme restant à la charge des familles est de 1 euro par repas, sachant que le CCAS sur la partie restante intervient toujours avec les mêmes règles en fonction des revenus. La participation du CCAS est soit de 100%, soit de 50% sur les 1,50 euros restant du prix du repas. J'ajoute que lorsqu'il y a des situations difficiles ponctuellement comme la perte de revenus, il y a toujours, par le CCAS, la possibilité pour les familles d'avoir une aide facultative ponctuelle. C'est quelque chose aussi que l'on pratique et que l'on continuera à pratiquer. La volonté de la Ville est, non seulement de poursuivre ce service, de le poursuivre aussi dans la qualité des repas servis aux enfants et aussi par un effort sur les investissements en direction des structures de restauration malgré la baisse des financements. Je vous rappelle l'agrandissement du satellite Robert Perraut en 2010, la création d'un nouveau satellite à la Comète et d'un self aux Gâteaux en 2013 et à venir, nous prévoyons la restructuration des satellites des Champins pour les maternels et de Champmilan pour les élémentaires dans le cadre de l'opération sur la carte scolaire du secteur sud. Voilà j'ai essayé de vous amener tous les éléments concernant cette délibération que je porte à votre vote.

MONSIEUR LAHAYE - On ne va pas revenir sur le débat de fond qui nous oppose entre régie et DSP, on reste favorable, nous, vu l'effort, comme l'a souligné Nicole, important de la collectivité territoriale, à ce service aux familles. On se félicite que ça soit une priorité qui reste maintenue mais on pense aussi qu'on pourrait aller beaucoup plus loin, même si dans la DSP a été introduit le fait qu'on allait mieux utiliser les produits locaux, on souhaiterait, nous, que les circuits soient courts et que l'adhésion au niveau "produit d'Allier", par exemple, soit faite pour toutes les cantines de Moulins. A mon avis, c'est une bonne promotion et ça permet aussi d'avoir quelque chose qui agit plus sur l'économie locale et le lien avec le monde rural.

MONSIEUR PLACE - En ce qui concerne les produits locaux, tu sais qu'aujourd'hui ça fait partie du cahier des charges de la DSP. Par exemple, la viande est prise uniquement localement puisqu'elle vient de Sicaba et c'est de la viande "label rouge". On a tenu absolument à rester dans le cadre de la qualité avant de parler de prix.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, y a-t'il d'autres intervenants ? Pas d'autres interventions. En tout cas sur les produits locaux, on a plus de 30% de produits locaux alors que l'objectif que s'était fixé Monsieur Le Foll était d'en avoir 35% donc on est exactement dans l'objectif que fixe le ministre en termes de poids locaux. Ce n'est pas pour ça qu'on l'a fait puisqu'on l'avait fait avant mais on constate qu'il dit qu'il faudrait quand même que les collectivités essayent de tendre vers cet objectif de 35% et, nous, on y est pratiquement. Ok donc qui est contre, qui s'abstient ? 5 abstentions, merci. Je vous le dis, je trouve que c'est un vote responsable de ne pas s'opposer à ce qui est une chose importante donc nous continuons et dont nous avons un coût pour la collectivité très important mais nous continuons dans ce sens merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame TABUTIN*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L212-4 concernant la prise en charge des écoles publiques et R531-52 et R531-53 relatifs aux tarifs de la restauration scolaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 fixant le tarif des repas servis aux élèves de l'enseignement public, dans le cadre de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2014,

Vu la délibération en date du 21 mai 2015 relative au règlement intérieur des services péri et extrascolaires de la Ville de Moulins,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 19 mai 2015,

Considérant que les repas seront réservés par les familles selon un planning et que tout repas réservé mais non consommé sera facturé,

Considérant qu'en dehors des repas réservés, en cas de nécessité, une famille pourra demander à ce que son enfant puisse déjeuner exceptionnellement sur un des satellites de restauration scolaire en dehors des jours réservés, sous réserve de capacité d'accueil et qu'il est donc nécessaire de créer un tarif spécifique,

Considérant qu'une participation minimum par repas pour les familles qui bénéficient d'une prise en charge CCAS, sera demandée au titre de la restauration (repas, personnel, transport,...),

Considérant que les tarifs des repas servis aux élèves sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Considérant que le coût total d'un repas supporté par la Ville, au titre de l'année 2014, est de 11,75€, dont 4,82€ facturés par le délégataire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Prix du repas	Familles imposables / Sans avis d'imposition	Familles non imposables
Repas réservé 1 ^{er} enfant	4,65€	3,02€
Repas réservé à partir du 2 ^{ème} enfant	4,07€	2,50€
Repas enfant en dehors du profil de réservation	5,65€	
Repas enfant avec prise en charge CCAS <i>Part CCAS fonction de son règlement intérieur</i> <i>Part famille</i> <i>Le différentiel par repas sera pris en charge par la Ville</i>	<i>de 0.75 € à 1.50 €</i> <i>de 1.00 € à 1.75 €</i>	
Repas enfant fourni aux écoles maternelles et écoles élémentaires (classes découvertes, repas à thèmes, pique-nique,...)	3,02€	
Cession de repas aux enseignants et aux adultes	6,74€	

Décide que tout repas réservé mais non consommé sera facturé, sauf cas particuliers prévus au règlement intérieur des services péri et extrascolaires de la Ville de Moulins.

Délibération n°DCM201564

15. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME TABUTIN - Là, il s'agit d'une délibération que nous avons l'habitude de vous présenter puisque c'est une réactualisation du tableau des effectifs. Il est nécessaire d'actualiser ce tableau afin d'accompagner l'évolution professionnelle des agents, il est donc proposé à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs par la modification d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet en poste à temps complet. Est-ce que vous avez des observations ?

MONSIEUR LE MAIRE - Pas d'observations, contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame TABUTIN**,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 9 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014 et du 20 février 2015 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 19 mai 2015,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé en raison de certains mouvements et avancements du personnel dans le cadre de leur évolution professionnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la transformation des postes budgétaires suivants :

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (33.93/35èmes) en poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet

Délibération n°DCM201565

16. RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DES SERVICES - PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION

MADAME TABUTIN - Dans cette délibération relative aux mutualisations de services et au projet de schéma de mutualisation, je vous rappelle rapidement les différents points, notamment la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014 relative au projet de schéma de mutualisation, la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 qui donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposée par Moulins Communauté, la circulaire du 9 février 2015 de Monsieur le Préfet de l'Allier précisant la date limite pour l'élaboration du rapport relatif aux mutualisations de services soit le 31 décembre 2015, la délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2015 approuvant le rapport relatif aux mutualisations de services liés au projet de schéma de mutualisation complété, le courrier de Moulins Communauté du 7 avril 2015 qui transmet, à chaque commune membre, ce rapport et le projet de schéma complété et ouvrant de nouveau un délai de 3 mois à chaque commune pour donner son avis, le courrier de la Ville de Moulins du 10 avril 2015 informant Moulins Communauté de sa volonté de participer à la création des services communs suivants : le Pôle ressources comprenant les Ressources humaines et les Finances, le Contrôle de gestion, la Commande publique comprenant les Achats et les Marchés publics, le Service juridique, le Secrétariat Général, l'Urbanisme dont l'autorisation du droit des sols et la Direction Générale. Je vous rappelle aussi que la commission scolaire et sociale a eu lieu le 19 mai 2015. L'objet de cette délibération est bien sûr d'avoir un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services et au projet de schéma de mutualisation présentés par Moulins Communauté.

MONSIEUR LAHAYE - Je pense que ce problème du rapport relatif à la mutualisation a été un débat, qui a été déjà communautaire, qui nous a permis déjà de nous exprimer. Sans revenir sur tous les arguments, je crois d'abord que la mutualisation en-soi dans cette période de rigueur budgétaire peut être un moyen effectivement d'économiser et il est vrai qu'on a vu aussi que le coefficient d'intégration fiscale permet d'avoir des charges supplémentaires et d'obtenir ainsi des subventions supplémentaires de la part de l'État donc c'est incontestablement une incitation forte. On regrette la forme finalement qu'a pris cette mutualisation et on s'est opposé à cette mutualisation telle qu'elle est présentée parce qu'on pense nous qu'il y a peut-être des pistes qui n'ont pas été travaillées suffisamment comme la création de services communs et que même si on a voulu être très large dans les domaines, il manque énormément de points, en particulier la consultation des collectivités territoriales, qui s'est faite essentiellement que sur l'urbanisme avec le droit des sols. Ensuite, il reste beaucoup de questions posées sur l'utilisation effectivement des personnels mutualisés et comment seront payés ces services parce qu'on n'a pas encore de projet de convention puisque parallèlement la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, travaille effectivement à la conséquence de cette délibération avec l'annonce de 25 personnels mutualisables sur les 62 que compte l'Hôtel de Ville, avec aussi des questions sur le fait que c'est essentiellement des cadres qui sont mutualisés dans un premier temps et, en particulier, le poste de directeur général des services, avec des questions qui ne sont encore pas tout à fait réglées et qui se régleront sans doute dans le dialogue au niveau de la CLECT. Voilà donc, moi, je reste opposé à cette délibération telle qu'elle est présentée, tout en reconnaissant effectivement l'intérêt que la mutualisation peut avoir en termes d'impact financier sur les ressources de Moulins Communauté.

MONSIEUR LE MAIRE - Je te redonnerais la parole parce qu'il faudra que tu expliques la cohérence entre le début et la fin de ta phrase, sauf à ce qu'il y ait un intervenant extérieur qui te dicte ta position parce qu'à partir des considérants sur lesquels tu pars et arriver à cette conclusion, c'est difficile.

MONSIEUR MONNET - Quelques petites choses, moi, je conteste l'idée qu'on est dans une période de rigueur budgétaire, en tout cas qu'elle s'impose à nous. Je pense que la question de la rigueur budgétaire dans ce pays et pour les collectivités, c'est un choix politique. Ce n'est pas quelque chose qui viendrait tout naturellement, c'est une question de choix simplement l'argent faut-il le distribuer là où il y en a besoin. La deuxième chose sur ce projet mutualisation, ce qui m'embête qu'il n'y a toujours pas de projet. On ne sait toujours pas pourquoi on mutualise. Moi, c'est ça qui me pose problème. On n'a pas débattu clairement sur ce qu'on veut faire. Est-ce qu'on veut plus de services à la population ? Est-ce qu'on veut faire des économies ? Est-ce qu'on veut réduire le nombre de personnel pour l'ensemble des collectivités ? Tout ça ce n'est pas dit clairement donc tant que cela ne sera pas dit clairement, je continuerais à m'opposer. La troisième chose est que je trouve absolument scandaleux le chantage qui est fait sur cette question de la mutualisation. Il y a un chantage qui est fait pour pousser les collectivités à mutualiser. J'aurais préféré quand même que nos dirigeants, mais ça ce n'est pas de votre responsabilité c'est la loi, j'aurais préféré que nos dirigeants posent clairement la question de l'existence des communes. Est-ce qu'on est pour ou contre l'existence des communes ? Je trouve très désagréable qu'on nous pousse à faire des choses sans poser réellement les enjeux et je pense qu'à travers

la loi, telle qu'elle est conçue, l'enjeu c'est la question de la subsistance des communes. J'estime que c'est un débat qui est suffisamment important pour le poser tel quel auprès des populations. On peut faire comme si ce débat n'existait pas mais ce débat existe, au même titre que la question de l'existence des départements est toujours posée d'ailleurs. Même ceux qui, parfois sont candidats, sont pour la disparition des départements mais bon on n'est pas à un paradoxe près. Je regrette quand même qu'on ne pose pas les vrais débats sur ces questions-là. Ce n'est pas que de votre responsabilité, mais aussi.

MONSIEUR LE MAIRE - On va peut-être faire une petite réponse rapide quand même. D'abord, cher Jacques, tu redis qu'on n'a pas étudié d'autres pistes, à chaque fois vous n'avez pas d'arguments donc vous répétez ça. Bien sûr que toutes les pistes ont été vues. Là, on parle de mutualisation, rien n'empêche les collectivités de faire des coopérations entre elles, certaines le font et d'autres ne le font pas, ce n'est pas ce qui rentre dans la loi de la mutualiser. Aujourd'hui, on vous présente un projet de délibération pour approuver un schéma de mutualisation. Evidemment ça n'exclut pas toute autre formule qui ne soit pas de la mutualisation, simplement la loi nous oblige à nous prononcer sur un schéma de mutualisation, s'il y a des schémas de coopération, et bien qu'ils se fassent. Ce n'est pas à nous et on ne cherchera jamais à les empêcher ou autre. Ça, c'est de la libre détermination et de la libre action des communes, ça ne s'appelle pas de la mutualisation. Je n'y peux rien, c'est comme ça, on se prononce aujourd'hui sur un schéma de mutualisation.

Ensuite, tu nous dis qu'il y a eu un manque de consultation des collectivités territoriales. Dois-je rappeler que nous avons mené sur ce sujet de la mutualisation 3 conseils des maires, 3 bureaux et 3 conseils communautaires, et que nous avons invité lors d'un récent séminaire tous ceux qui voulait venir à le faire. Alors, évidemment ça fait partie des mots quand on n'a rien sur le fond, on dit sur la forme, c'est d'ailleurs ce qu'a dit très honnêtement Jacques : "je ne critique pas le fond mais sur la forme il aurait pu y avoir de la consultation". On a fait trois conseils des maires, si vous n'appelez pas ça de la consultation, je ne sais pas ce qu'il faudrait appeler de la consultation ou de la concertation.

Enfin, Jacques, tu nous dis : "il n'y a pas de chiffrage et d'ailleurs la CLECT travaille". Alors ça, c'est très fort parce que c'est justement d'approuver le schéma de mutualisation, de concourir et de contribuer à cette mutualisation, c'est ce que fait la Ville de Moulins en disant : "nous vous proposons la mutualisation et le transfert de 25 personnes" et à ce moment-là, compte tenu d'un schéma sur lequel on délibère aujourd'hui et en fonction de propositions faites par la Ville de Moulins et par d'autres communes, qui les feront un jour, en disant : "pour ce qui nous concerne, nous proposons le transfert de tant de personnes", à ce moment-là la CLECT peut travailler. Bien sûr c'est le schéma, je n'y peux rien, c'est comme ça que ça se passe. Vous nous dites qu'il faudrait qu'on ait les résultats avant même de pouvoir commencer, non ce n'est pas comme ça. Après, ça ne vous empêche pas de dire que nous sommes pour sur le fond mais sur la forme on ne peut pas voter pour. C'est ça que vous allez nous dire sauf que vous savez parfaitement que la forme a été parfaitement respectée et non seulement respectée mais j'aimerais connaître des communautés d'agglomérations dans lesquelles il y a 3 conseils des maires, 3 bureaux et 3 conseils communautaires avant même de commencer à proposer de transférer du personnel donc on l'a fait et la forme a été, non pas respectée, mais profondément fournie.

Alors, je ne commenterai pas évidemment la phrase de Yannick disant qu'il n'y a pas de rigueur nécessaire pour les collectivités, ça c'est tout à fait son droit. Sur le scandale et sur le chantage, moi, je n'emploierais pas ce terme, il y a une incitation, d'ailleurs je rappelle que le législateur est extraordinaire puisqu'il a voté une loi prévoyant un décret qu'il se garde bien de prendre ce qui est extraordinaire. C'est de l'orfèvrerie ce qui est fait, c'est d'ailleurs pour ça que ceux qui le soutiennent vont voter contre ce projet. C'est extraordinaire vous avez un gouvernement qui vote une loi en disant qu'il faut aller dans la mutualisation et d'ailleurs qu'il va nous donner une incitation en diminuant la baisse, qu'il promet, de la DGF donc plus on va mutualiser et moins il baissera la DGF, d'ailleurs pour nous encourager concrètement il vote la loi et dans le même temps il se garde bien de sortir le décret correspondant, c'est du grand art, du très grand art. Alors ce qui est vrai c'est qu'avant qu'on ait cette incitation uniquement verbale, puisqu'encore une fois le décret n'est pas en vue, il n'y a pas un coefficient d'intégration fiscale qui lui joue et qui fait qu'à ce titre, il y a une incitation. Mais c'est extraordinaire parce que c'est un chantage où vous avez uniquement la peine qui se fait. On vous dit que plus vous allez mutualiser, moins je vous taperais dessus et on se garde bien de mettre ça en œuvre donc c'est un chantage sans atténuation pour ceux qui joueront le jeu.

Enfin, Yannick, tu nous dis qu'il n'y a pas de projet pour la mutualisation, et bien à Moulins il y en a un puisqu'on va proposer et que c'est en cours d'examen par la CLECT le transfert de 25 personnes. Nous, on a un projet et je vais vous le dire, ça se fera aussi dans le temps, plus tard, mais comme il a eu un tir de barrage par quelqu'un, qui d'ailleurs a voté le texte sur la mutualisation, ce qui est extraordinaire, et qui maintenant fait tout pour tenir ceux qui sont dans sa mouvance politique pour qu'ils votent contre. Evidemment, ils n'ont pas d'arguments donc ils disent qu'ils sont pour sur le fond mais pas sur la forme. Ok, c'est comme cela, on passe au vote.

Interventions hors micros.

MONSIEUR LE MAIRE - Qui est contre, qui s'abstient, merci pour ce vote, on en reparlera puisque ça passera d'ailleurs au conseil communautaire du mois de juillet, le 10 juillet si je ne me trompe pas.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PERISSOL*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'E.P.C.I. et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) et notamment son article 55 instituant un coefficient de mutualisation des services qui sera pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des EPCI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014 relative au projet de schéma de mutualisation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 donnant avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposé par Moulins Communauté,

Vu la circulaire du 09 février 2015 de Monsieur le Préfet de l'Allier précisant la date limite pour l'élaboration du rapport relatif aux mutualisations de services soit le 31 décembre 2015,

Considérant que le délai supplémentaire offert pour la rédaction du rapport incluant le projet de schéma ainsi que les échanges avec les communes ont permis d'affiner le diagnostic et de compléter le projet de schéma et de l'enrichir,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 avril 2015 approuvant le rapport relatif aux mutualisations de service et le projet de schéma de mutualisation complété,

Considérant que Moulins Communauté propose la mise en place de services communs dans les domaines suivants :

« Ressources et administration » : Finances, contrôle de gestion, ressources humaines, affaires juridiques, marchés publics, informatique

« Services supports » : Aménagement et développement durable du territoire (urbanisme, habitat, système d'information géographique), Services techniques (Centre Technique : bâtiments, terrains, propreté, voirie, espaces verts, garage auto. Etudes et ingénierie), Service à la population (sports, social, culture, jeunesse, éducation en ce qui concerne les personnels supports assurant par exemple les fonctions suivantes : direction, accueil, administration, gestion des plannings, relations avec les usagers)

« Direction Générale »

Considérant que l'objectif retenu par Moulins Communauté est de mutualiser sur la durée du mandat 50 % de l'effectif mutualisable à raison de 10 % par an entre 2015 et 2019,

Vu le courrier de Moulins Communauté du 07 avril 2015 transmettant à chaque commune membre ce rapport et le projet de schéma complété et ouvrant de nouveau un délai de 3 mois à chaque commune pour donner son avis,

Vu le courrier de la Ville de Moulins du 10 avril 2015 informant Moulins Communauté de sa volonté de participer à la création des services communs suivants : Pôle ressources (Ressources humaines, Finances, Contrôle de gestion, Commande publique (marchés publics, achats), Service juridique/Secrétariat Général), Urbanisme dont autorisation du droit des sols, Direction Générale

Considérant que la mise en œuvre des services communs relèvera de conventions entre Moulins Communauté et chaque commune désirant adhérer aux services communs,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite donner un avis favorable sur le rapport et le projet de schéma de mutualisation transmis par Moulins Communauté,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 19 mai 2015,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Donne un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services et au projet de schéma de mutualisation présentés par Moulins Communauté.

Dit que des conventions de mutualisation interviendront afin de préciser les services communs qui seront créés entre les villes membres et Moulins Communauté.

Délibération n°DCM201566

17. DEMANDE D'ETUDE POUR LA PROTECTION DES ORGUES DE L'EGLISE SAINT-PIERRE ET DU SACRE-CŒUR

MONSIEUR LUNTE - On passe maintenant à quelque chose de plus harmonieux qui relève du patrimoine de notre Ville. Nous avons dans les églises qui nous appartiennent, l'église Saint Pierre et l'église du Sacré-Cœur, 2 orgues d'une très grande qualité. Nous avons même choisi de vous mettre des photos en couleurs pour vous illustrer cela. On entend ces instruments mais on peut aussi les voir si on fait l'effort de monter. Ce que nous avons prévu, c'est de demander à la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de mandater un expert pour étudier la pertinence éventuelle d'une protection au titre des monuments historiques des orgues de ces églises. En raison de ma casquette de rapporteur du budget, j'ajoute que cette expertise n'a pas d'incidence budgétaire elle est prise en charge par la DRAC.

MONSIEUR LE MAIRE - On a la chance, dans nos églises, d'avoir des orgues de très grande qualité, je suis ravi qu'ils puissent être restaurés. Approbation unanime, vous êtes à l'unisson, très bien merci à vous, merci Stefan.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article 9 paragraphe 1 de la loi du 09 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat précisant : « *Les édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des Communes sur le territoire desquelles ils sont situés, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal.* »,

Vu la circulaire du 24 avril 2012 relative à la protection des monuments historiques et à la conservation des orgues,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 mai 2015,

Considérant la qualité de l'orgue de l'Eglise du Sacré Cœur et de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre de Moulins, propriétés de la commune, instruments pour lesquels plusieurs personnes compétentes ont émis un avis d'intérêt en raison de leur caractère historique et conseillé une démarche de protection et de mise en valeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de saisir la DRAC afin qu'elle sollicite le passage du Technicien-Conseil Agréé en orgues pour envisager la protection au titre des monuments historiques de l'orgue Merklin-Schütze 1868, de l'église du Sacré-Coeur de Moulins (édifice ISMH 1991) et de l'orgue Callinet 1851 reconstruit par Michel-Merklin et Khun en 1954 de l'église Saint-Pierre de Moulins (CLMH le 18 mars 1986).

Délibération n°DCM201567

18. SIGNATURE DU PACTE CULTUREL ENTRE LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS ET LA VILLE DE MOULINS

MADAME RONDEPIERRE - J'espère que sur cette dernière délibération, nous n'allons pas perdre notre belle unanimité. Lors du dernier conseil, je vous avais demandé de délibérer sur une délibération de principe sur le pacte culturel, ce pacte a donc été rédigé. Je remercie d'ailleurs les services pour le travail qu'ils ont fait, notamment le service culturel bien sûr mais aussi le service financier qui a dû s'investir, dans un moment où il était grandement pris par la préparation budgétaire, sur ce dossier. Alors en fait, vous le savez, je ne vais pas vous refaire l'article concernant toutes les richesses patrimoniales et muséographiques que nous avons la chance de posséder, maintenant je vous demanderais de voter avec nous sur cet engagement, qui réunit la Ville de Moulins, le Ministère de la culture et la Communauté d'agglomération. Les partenaires, qui sont cosignataires, s'engagent à maintenir les moyens alloués en 2014 à la culture sur 3 ans, cela malgré la baisse des dotations de l'Etat et les difficultés que les collectivités traversent. C'est un engagement fort. Pour moi et pour nous tous, ce pacte est très important dans la mesure où il devrait nous permettre de maintenir l'engagement de l'Etat dans la prise en charge, par exemple, du conservateur de la Médiathèque ou encore, le maintien des crédits de fonctionnement alloués aux CNCS, locomotive de notre développement culturel et touristique, et enfin, sur aussi la première tranche de travaux qui devrait permettre, dans le cadre des accords du CPER, la réhabilitation du bâtiment de la délégation militaire permettant, vous le savez, la présentation des éléments de scénographies conservés aujourd'hui au CNCS. Voilà nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce pacte culturel, il va peut-être vous en dire un petit mot supplémentaire sachant qu'il était hier à Matignon.

MONSIEUR LE MAIRE - J'espère que vous m'y autoriserez, je pense que c'est important, il y a quelques communes en France qui se sont engagées dans la voie d'un pacte culturel, 38 communes exactement. Je pense que c'est un "gagnant-gagnant" en tout cas c'est pour ça que nous l'avons fait puisque nous nous engageons à maintenir l'effort que nous faisons sur la culture et l'Etat s'engage à la même chose, c'est ça qui est

important au moment où les moyens de l'État baissent donc c'est le moyen de l'obliger à maintenir son effort et c'est ce qui est fait notamment avec l'enjeu du CNCS et aussi d'autres opérations.

MONSIEUR DELASSALLE - Pour terminer un peu en harmonie, bien sûr c'est une démarche importante mais reconnaissons que l'État sait, même en période de rigueur, faire les efforts nécessaires quand il le faut.

MONSIEUR LE MAIRE - Franchement Daniel, si tu n'existais pas, il faudrait vraiment t'inventer. Il faut vraiment le faire, tu es toi-même plié en deux d'ailleurs. Bon, voilà on va voter pour vous donner quand même l'occasion, le plaisir de voter ce que vous voulez alors qui est contre, qui s'abstient, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame RONDEPIERRE,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération en date du 09 avril 2015 présentant les principes et les objectifs de la signature d'un pacte culturel pour la Ville de Moulins,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 19 mai 2015,

Considérant que Moulins, capitale historique du Bourbonnais, est riche : d'un patrimoine historique et architectural plus que millénaire et d'un patrimoine naturel exceptionnel dont l'Allier est une des dernières rivières sauvages d'Europe,

Considérant que pour assurer la protection et la valorisation de ce capital architectural, urbain et paysager, Moulins a décidé de mettre en place dès 2013 une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (1^{ère} AVAP d'Auvergne),

Considérant que cette démarche volontaire et dynamique de protection, de valorisation et de promotion de ce patrimoine remarquable a permis d'obtenir le renouvellement du label Ville d'art et d'histoire pour Moulins le 21 novembre 2014 pour dix ans,

Considérant la richesse et le dynamisme des activités culturelles du cœur de l'agglomération moulinoise, notamment par ses structures muséographiques, dont le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (CNCSS) est un des éléments majeurs et moteurs pour le territoire et par la promotion du label Ville d'art et d'histoire,

Considérant que l'ensemble de ces actions mérite aujourd'hui d'être renforcé par la signature d'un pacte culturel entre le Ministère de la Culture et de la Communication, la Communauté d'Agglomération de Moulins et la Ville de Moulins.

Le présent pacte engage l'Etat et les Collectivités et intègre les dispositifs culturels majeurs tels que le CNCSS, la médiathèque, récompensée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour le prix « Livres hebdo » et l'école de musique,

Considérant que la signature de ce pacte entraîne pour :

- le Ministère de la Culture et de la Communication : l'engagement de maintenir les moyens alloués en 2014 pour l'ensemble des structures et projets culturels financés sur le territoire moulinois pour la période 2015-2017.

Cet engagement implique une garantie de financement pour les structures majeures dont :

- ✓ la médiathèque communautaire (l'une des 54 bibliothèques classées de France, bibliothèque bénéficiant de cette reconnaissance en raison de la richesse de son fonds ancien et de son joyau, la Bible de Souvigny) pour le montant de la rémunération indiciaire du conservateur d'Etat,
- ✓ le CNCSS pour un montant de 1,634 millions d'Euros (crédits de fonctionnement), permettant à ce musée unique en région Auvergne de maintenir deux expositions par an et de renforcer son attractivité et son activité dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2015-2020 grâce à la première tranche de travaux d'un montant de 3,2 millions d'euros, travaux permettant la réhabilitation du bâtiment de la délégation militaire et le stockage d'éléments de scénographie.

- les collectivités : l'engagement de maintenir dans leur globalité, les budgets dédiés à la Culture sur trois exercices budgétaires (2015-2016-2017), avec pour référence les crédits consommés au titre de 2014. Ce maintien de crédits concerne les dépenses de fonctionnement dans leur globalité et selon un périmètre défini.

Pour les projets impliquant des dépenses d'investissement durant la période 2015/2017, les cocontractants s'attacheront à respecter leurs engagements respectifs quant à la réalisation de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver la conclusion du pacte culturel entre le Ministère de la Culture et de la Communication, la Communauté d'Agglomération de Moulins et la Ville de Moulins, tel qu'annexé à la délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer le pacte culturel conclu entre le Ministère de la Culture et de la Communication, la Communauté d'Agglomération de Moulins et la Ville de Moulins.

La séance est levée à 21H00.

Le secrétaire de séance

Ludovic BRAZY

